



Travaux engagés et vente avant commencement

Par **dedelle**, le **07/04/2008** à **10:50**

bonjour,

J'ai acheter un appartement il y a 3 ans, un soucis de canalisation faisaient des infiltrations d'eaux sur un mur. des travaux etaient prevus qui concernaient 3 propritaire (ahrees versées devis signe etc). Celle qui m'a vendu l'appartement m'a dit qu'elle paierai ces travaux puiqu'ils etaient prevu. Entre temps un autre propriétaire a vendu sans parler de ce vice aux nouveaux propriétaires et a recuoperer en douce ses ahrees, annulant les travaux prevus.

Il nous faut absolument faire ses travaux pouvons nous exiger des anciens propritaires a ce qu'ils paient ses travaux ou incombent ils aux nouveaux propriétaire.

De plus la vente de l'autre appartement peut elle etre annulée pour vice caché?

merci